

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013**

Délibération  
n° 2013.10.182

**Rapport sur la  
situation du  
GrandAngoulême en  
matière de  
développement  
durable**

**LE DIX SEPT OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 octobre 2013**

**Secrétaire de séance** : Jean-François DAURE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Victor KERRIGUY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Françoise COUTANT à Madeleine LABIE, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Catherine DESCHAMPS à Patrick BOUTON, Jacques DUBREUIL à Jacques NOBLE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Catherine PEREZ à Frédéric SARDIN, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS

**Excusé(s) représenté(s)** :

Denis DOLIMONT par Maryse ROUX, Janine GUINANDIE par Victor KERRIGUY

**Excusé(s)** :

Bernard CONTAMINE, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADI, Zahra SEMANE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.10.182**

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : Monsieur le Président

**RAPPORT SUR LA SITUATION DU GRANDANGOULEME EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Le GrandAngoulême s'est engagé depuis 2008 à impulser une démarche pragmatique en matière de développement durable et à conduire des stratégies publiques économique, locales s'efforçant de concilier efficacité économique, finalités sociales et préservation de l'environnement.

Ainsi les directions du GrandAngoulême mettent en œuvre les choix stratégiques définis par les élus communautaires. Ces choix se déclinent en trois priorités politiques transversales :

- développement durable,
- aménagement du territoire,
- cohésion sociale.

Ils se traduisent de manière opérationnelle par :

- la prise en compte des enjeux environnementaux grâce à une forte implication dans différents domaines : déchets ménagers (collecte et traitement), eau et assainissement (station épuration Fléac, rénovation usine de Touvre), CLIC (réductions des émissions de gaz à effet de serre)n
- l'aménagement du territoire : préfiguration de l'arrivée de la LGV, médiathèque d'agglomération,...n
- l'amélioration de la mobilité : Pôle d'échange multimodal, Mobilix, Mobili'Voltn
- le renforcement de la solidarité : ORU, actions sur l'habitat dans le cadre du PLHn
- l'aide au développement de l'économie et de l'emploi : accueil de nouvelles activités au sein du pôle économique de la gare, des parcs d'activités de Bel Air et du village d'entreprises Les Molines Nord, structuration du secteur des industries créatives, développement de l'Economie Sociale et Solidaire.

La réglementation impose au GrandAngoulême de réaliser un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable préalablement au débat d'orientation budgétaire.

En effet, l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 », soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

En application des dispositions du décret n°2011-687 du 17 juin 2011, ce rapport décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la collectivité sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en oeuvre sur son territoire.
- Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

Le rapport développement durable du GrandAngoulême 2013 est le troisième réalisé depuis 2011. Il s'appuie sur la réalisation de 44 fiches actions réparties en 6 axes stratégiques :

- A : GrandAngoulême, une collectivité responsable au titre de son fonctionnement
- B : GrandAngoulême s'engage pour son environnement et l'amélioration du cadre de vie de ses habitants
- C : GrandAngoulême, une collectivité solidaire
- D : Le GrandAngoulême élabore des politiques publiques pour un avenir durable de son territoire
- E : Le GrandAngoulême s'engage pour un développement dynamique et responsable des entreprises
- F : Le GrandAngoulême mobilise les acteurs du territoire et les citoyens

Pour chacune de ces 44 actions, les services communautaires ont renseigné l'impact de leurs projets sur les 5 finalités du développement durable telles que définies comme suit :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- F2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- F3 : Cohésion sociale et solidarité territoriale et entre les générations,
- F4 : Epanouissement de tous les êtres humains,
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Les conclusions de ce rapport et de ce travail transversal sont les suivantes :

- les 44 actions présentées nécessitent sur l'exercice budgétaire 2014 des inscriptions d'un montant de 19,51 M€, dont 18,68 M€ en investissement ;
- les projets et politiques de l'agglomération présentent une bonne prise en compte des finalités du développement durable :
  - 69 % des projets intègrent 3 des 5 finalités du développement durable ;
  - le pourcentage de projets intégrant les finalités (à titre individuel) varie de 48 % pour la finalité biodiversité et préservation des ressources à 80 % pour la finalité cohésion sociale.
- des perspectives sont identifiées pour renforcer la prise en compte du développement durable :
  - établissement de grilles de lecture partagées entre services
  - réflexion sur l'élaboration d'un agenda 21 d'agglomération tel qu'évoqué lors des différents séminaires des élus communautaires.

Vu l'article L 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article D 2311-15 du code général des collectivités territoriales,

Ce rapport ayant fait l'objet d'une présentation à la commission finances/programmation du 1er octobre 2013,

**Je vous propose :**

**DE PRENDRE ACTE** du rapport sur la situation du GrandAngoulême en matière de développement durable.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b> <b>25 octobre 2013</b>	<b><u>Affiché le :</u></b> <b>25 octobre 2013</b>